

La ville de Cournon-d'Auvergne organise

2022

# Séjour Hiver

à Bernex (près d'Evian)

Du dimanche 13  
au vendredi 18  
**FÉVRIER**

Mountain Adventure



## CONTACT

Centre d'Animations Municipal (CAM)

**04 73 69 36 84**

[www.cournon-auvergne.fr](http://www.cournon-auvergne.fr)



**COURNON**  
d'Auvergne

**POUR LES ENFANTS DE 6 À 11 ANS  
ET ADOLESCENTS DE 11 À 17 ANS**




# Séjour Hiver

2022

Du dimanche 13  
au vendredi 18  
**FÉVRIER**

Mountain Adventure à Bernex



La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse propose à 48 jeunes âgés de 6 à 17 ans de découvrir une station-village de Haute-Savoie : Bernex. Village typique du Chablais, avec ses chalets traditionnels au-dessus desquels se découpent les arêtes des proches massifs, Bernex vous plonge immédiatement dans l'ambiance. Celle d'une montagne à vivre intensément.

## AU PROGRAMME :

- ◆ **Pour les 6/11 ans** (du CP au CM2) : découverte du milieu montagnard avec différentes activités menées par des professionnels ainsi que notre équipe d'animation : chiens de traîneau, balade en raquettes, patinoire, luge, veillées et les propositions des enfants...
- ◆ **Pour les 11/17 ans** (à partir de la 6<sup>e</sup>) : trois jours sur les pistes dont un cours avec un moniteur certifié pour découvrir ou se perfectionner dans la pratique du ski alpin (22 pistes, 12 remontées mécaniques), patinoire, luge, veillées...

## TARIF : 420 €

Ce tarif ne tient pas compte des quotients familiaux. **Une aide municipale**, pour tous les Cournonnais, est à déduire du prix proposé selon le quotient familial. Pour les familles bénéficiaires des bons « aides aux temps libres » de la Caisse d'allocations familiales, ces aides viendront en déduction du prix de journée.

## RÉSERVATIONS à compter du 4 janvier 2022

- ◆ au bureau administratif du Centre d'Animations Municipal - **52 avenue des Dômes**
- ◆ par téléphone au **04 73 69 36 84**
- ◆ par mail : **cam@cournon-auvergne.fr**

Les dossiers d'inscription seront transmis par mail ou retirés au bureau administratif. **Il devra être déposé dans les 5 jours, au-delà de ce délai, la réservation ne sera plus effective.** Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée de dossier complet avec une priorité pour les jeunes Cournonnais et en tenant compte du nombre de séjour hiver déjà effectué. Les jeunes hors commune seront retenus selon les places disponibles. La réservation du séjour est à régler le jour de l'inscription avec la possibilité d'un paiement échelonné (chèques vacances acceptés).

## Documents à fournir (pour les enfants non inscrits au CAM) :

- ◆ Avis imposition 2020 sur les revenus 2019
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Aides aux temps libres Caf